

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
COMMUNE DE RAZAC-SUR-L'ISLE

**PROCES VERBAL**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 9 AVRIL 2024**

**DÉPARTEMENT : DORDOGNE**  
**Séance du : 09.04.2024**

Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 12  
Procurations : 1

**Date de convocation** : 22.03.2024

L'an deux mille vingt- quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit d'heures et trente minutes.  
Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans l'enceinte de la salle du Conseil de la mairie, place Roger Gauthier, sous la présidence de M. PARVAUD Jean, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs PARVAUD Jean, LASCAUD Stéphanie, BONNET Christian, FOLGADO Violette, PRUNAC Richard, MANAUD Annie, ARNAUD Jean-Claude, CALENDREAU Patrick, PRADELLOU Frédérique, ALANOT Ludivine, GIAT Delphine, THOMAS Valérian.

**Pouvoirs** : Mme MALLET Audrey donne son pouvoir à Mme PRADELLOU Frédérique.

**Excusés** : Mme MARTIN Nadia.

**Absents** : Mmes et Mrs BONVOISIN Philippe, BAILLY Nicolas, ROUSSEAU Romain, CONSTANT Élodie, BONTANT Cédric.

Mme LASCAUD Stéphanie, a été désignée secrétaire de séance.

**MR le Maire ouvre la séance à 18h35.**

**MR THOMAS Valérian et MME ALANOT Ludivine sont arrivées en retard.**

**MR le Maire donne la parole à MME FOLGADO Violette pour la présentation du budget.**

**1-DÉLIBÉRATION N° 2024-21 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**  
**DU BUDGET PRINCIPAL**

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**CONSIDÉRANT** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**,

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré le 9 avril 2024, selon vote ci-après.

*Vote pour : 13*  
*Vote contre : 0*  
*Abstention : 0*

Pas de questions.

## **2-DÉLIBÉRATION N° 2024-22 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**,

Réuni sous la présidence de M. BONNET Christian, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. PARVAUD Jean, Maire, après s'être fait présenter le budget

primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (tableau ci-dessous) :
2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

		<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>RÉALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	2 113 863,44	2 339 940,61
	Section d'investissement	990 756,47	1 077 888,06
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement	0,00	437 020,13
	Report en section d'investissement	407 549,85	0,00
<b>RESTES À RÉALISER À REPORTER EN N+1</b>	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	122 510,16	290 305,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	122 510,16	290 305,00
<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>	Section de fonctionnement	2 113 863,44	2 776 960,74
	Section d'investissement	1 520 816,48	1 368 193,06
	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	3 634 679,92	4 145 153,80

Ainsi fait et délibéré le 9 avril 2024, selon vote ci-après.

*Vote pour : 13*

*Vote contre : 0*

*Abstention : 0*

Pas de questions.

MR le Maire sort à 19h12 pour le vote du Compte Administratif.

MR BONNET Christian président la délibération du Compte Administratif et fait procéder aux votes.

MR le Maire reviens en salle à 19h14 et reprend la présidence.

**3-DÉLIBÉRATION N° 2024-23 : APPROBATION DE L’AFFECTATION DE  
RÉSULTAT DU BUDGET PRINCIPAL**

A. <u>Résultat de l'exercice</u> <i>Précédé du signe + (excédent) ou –(déficit)</i>	226 077,17
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> <i>Ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	437 020,13
C. <u>Résultats à affecter</u> <i>= A+B (hors restes à réaliser)</i> <i>Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous</i>	663 097,30
D. <u>Solde d'exécution d'investissement N-1</u> <i>D 001 (besoin de financement)</i> <i>R 001 (excédent de financement)</i>	-320 418,26
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u>	167 794,84
F. <u>Besoin de financement (D+E)</u>	152 623,42
AFFECTATION EN RÉSERVE AU COMPTE 1068 (Investissement)	152 623,42
DISPONIBLE EN RECETTES AU COMPTE 002 (Fonctionnement)	510 473,88

Ainsi fait et délibéré le 9 avril 2024, selon vote ci-après.

*Vote pour : 13*

*Vote contre : 0*

*Abstention : 0*

Pas de questions.

**4-DÉLIBÉRATION N° 2024-24 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU  
BUDGET PRINCIPAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et L.1612-2,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Entendu l'exposé de M. PARVAUD Jean, Maire, selon lequel la commune vote son budget primitif et ses différents budgets annexes en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2023 après approbation des comptes administratifs 2023, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser, et après en avoir délibéré,

**ADOpte** pour le budget principal, **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**, le budget primitif 2024 comme suit :

	<b>INVESTISSEMENT</b>	
	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Crédits votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 076 928,41	1 229 551,83
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	122 510,16	290 305,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	320 418,26	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 519 856,83</b>	<b>1 519 856,83</b>

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	
	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Crédits votés au titre du présent budget	2 887 644,30	2 377 170,42
Restes à réaliser de l'exercice (RAR N-1)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	510 473,88
<b>TOTAL</b>	<b>2 887 644,30</b>	<b>2 887 644,30</b>

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>4 407 501,13</b>	<b>4 407 501,13</b>

Ainsi fait et délibéré le 9 avril 2024, selon vote ci-après.

*Vote pour : 13*

*Vote contre : 0*

*Abstention : 0*

Pas de questions.

### **5-DÉLIBÉRATION N° 2024-25 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET LOTISSEMENT**

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**CONSIDÉRANT** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**,

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré le 9 avril 2024, selon vote ci-après.

*Vote pour : 13*

*Vote contre : 0*

*Abstention : 0*

Pas de questions.

**6-DÉLIBÉRATION N° 2024-26 : APPROBATION DU COMPTE**  
**ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET LOTISSEMENT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

Réuni sous la présidence de M. BONNET Christian, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. PARVAUD Jean, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (tableau ci-dessous) :
2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

		<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>RÉALISATION DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section de fonctionnement	8 688,95	50 000,00
	Section d'investissement		
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement	147 476,77	0,00
	Report en section d'investissement	0,00	586 046,18
	<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>742 211,90</b>	<b>636 046,18</b>
<b>RESTES À RÉALISER À REPORTER EN N+1</b>	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>	Section de fonctionnement	156 165,72	50 000,00
	Section d'investissement	586 046,18	586 046,18
	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>742 211,90</b>	<b>636 046,18</b>

Ainsi fait et délibéré le 9 avril 2024, selon vote ci-après.

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstention : 0

MR le Maire sort de la salle à 19h55.

MR BONNET Christian président la délibération du Compte Administratif et fait procéder aux votes.

MR le Maire reviens en salle à 19h57.

**7-DÉLIBÉRATION N° 2024-27 : APPROBATION DE L’AFFECTATION DE  
RÉSULTAT DU BUDGET LOTISSEMENT**

A. <u>Résultat de l'exercice</u> <i>Précédé du signe + (excédent) ou –(déficit)</i>	41 311,05
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> <i>Ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	-147 476,77
C. <u>Résultats à affecter</u> <i>= A+B (hors restes à réaliser) Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous</i>	-106 165,72
D. <u>Solde d'exécution d'investissement N-1</u> <i>D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)</i>	0,00
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u>	0,00
F. <u>Besoin de financement (D+E)</u>	0,00
AFFECTATION EN RÉSERVE AU COMPTE 1068 (Investissement) DISPONIBLE EN RECETTES AU COMPTE 002 (Fonctionnement)	0,00
DEFICIT REPORTE D002	-106 165,72

Ainsi fait et délibéré le 9 avril 2024, selon vote ci-après.

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstention : 0

**8-DÉLIBÉRATION N° 2024-28 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU  
BUDGET LOTISSEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et L.1612-2,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Entendu l'exposé de M. PARVAUD Jean, Maire, selon lequel la commune vote son budget primitif et ses différents budgets annexes en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2023 après approbation des comptes administratifs 2023, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser, et après en avoir délibéré,

**ADOpte** pour le budget lotissement, **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**, le budget primitif 2024 comme suit :

	<b>INVESTISSEMENT</b>	
	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Crédits votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	
	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Crédits votés au titre du présent budget	0,00	0,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	106 165,72	106 165,72
<b>TOTAL</b>	<b>106 165,72</b>	<b>106 165,72</b>

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>106 165,72</b>	<b>106 165,72</b>

Ainsi fait et délibéré le 9 avril 2024, selon vote ci-après.

*Vote pour : 13*  
*Vote contre : 0*  
*Abstention : 0*

Pas de questions.

**9-DÉLIBÉRATION N° 2024-29 : FISCALITE 2024- TAUX**  
**D'IMPOSITION**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

**VOTE** les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024 figurant sur l'état de notification N° 1259 COM (1) ; soit :

<b>Taxes</b>	<b>Bases Prévisionnelles</b>	<b>Taux Votés</b>	<b>Produits Attendus</b>
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 212 000	48.01	1 061 981
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	48 400	105.60	51 110
Taxe d'habitation (TH)	131 200	14.09	18 486
<b>TOTAL</b>			<b>1 131 577</b>

Effet du coefficient correcteur incluant les allocations compensatrices et le FNGIR	<b>- 152 705</b>
Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	<b>978 878</b>

Ainsi fait et délibéré le 9 avril 2024, selon vote ci-après.

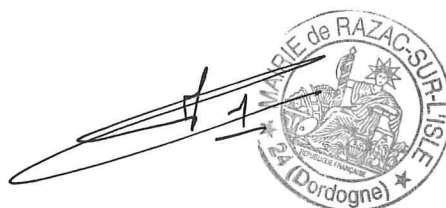
*Vote pour : 13*  
*Vote contre : 0*  
*Abstention : 0*

**10- QUESTIONS DIVERSES**

Aucunes questions.





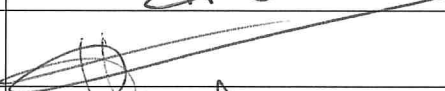

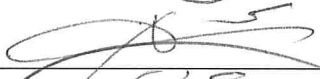




**L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire lève la séance à : 19h59.**

Le Maire,



**Jean PARVAUD.**

**Pour les délibérations N° 2024-21 à 2024-29 :**

<b>M. PARVAUD Jean</b>	
<b>Mme LASCAUD Stéphanie</b>	
<b>M. BONNET Christian</b>	
<b>Mme FOLGADO Violette</b>	
<b>M. PRUNAC Richard</b>	
<b>Mme MANAUD Annie</b>	
<b>M. ARNAUD Jean-Claude</b>	
<b>M. CALENDREAU Patrick</b>	
<b>Mme PRADELLOU Frédérique</b>	
<b>Mme ALANOT Ludivine</b>	
<b>Mme GIAT Delphine</b>	
<b>M. THOMAS Valérian</b>	